



DECISION MUNICIPALE

SU 0042026

**Objet : PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION - PARCELLE CADASTREE SECTION BK 64 – 26-28
boulevard de Schweighouse**

Le Maire de la Ville de Brignais

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 permettant au Conseil municipal de déléguer certaines de ses attributions au Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2025 relative à la désaffectation, déclassement et cession d'une partie de la parcelle BK 64,

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 mars 2026, portant délégation de certaines attributions du conseil municipal,

Vu le plan de division avec les limites bornées, établi par le Cabinet ATLAS INGENIERIE,

Vu le Procès-Verbal de délimitation dressé le 17 septembre 2026 par Monsieur Pierre BROCAS (Cabinet ATLAS INGENIERIE),

Considérant qu'il convient de modifier le parcellaire cadastral,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes du procès-verbal de délimitation dressé le 17 septembre 2026 par Monsieur Pierre BROCAS (Cabinet ATLAS INGENIERIE) et demander la modification du parcellaire cadastral dans le cadre de la division de la parcelle BK 64 en vue de sa cession partielle (anciens logements d'instituteurs).

Article 2 : le présent acte sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Commune de Brignais et copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : le présent acte sera publié sous le format électronique sur le site de la mairie pendant un mois.

Fait à BRIGNAIS, le 28 septembre 2026

Le Maire
Serge BÉRARD

